



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS NORMANDIE
135 Boulevard de l'Europe
76 100 ROUEN

MARCHE DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE
AU BATIMENT F – CAMPUS 1

CROUS NORMANDIE - Site de Caen

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, notamment des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12

Date et heure limite de remise des offres : LUNDI 24 AOUT 2020 à 12h

Le présent règlement de consultation comporte 9 pages

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1er - Objet de la consultation.....	3
Article 2 – Procédure de passation.....	3
Article 3 - Dispositions générales.....	3
3-1-Tranches.....	3
3-2-Allotissement du marché et lieu d'intervention.....	3
3-3-Phases.....	3
3-4- Forme juridique de l'attributaire.....	3
3-5- Remise en concurrence en cours d'exécution.....	3
3-6- Nomenclature communautaire pertinente.....	3
3-7-Contenu du dossier de consultation.....	3
3-8-Visite des installations.....	4
3-9-Modification de détail au dossier de consultation.....	4
3-10-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique.....	5
3-11-Mode de règlement.....	5
Article 4 - Garantie.....	5
Article 5 - Délais de validité des propositions.....	5
Article 6 - Présentation des propositions.....	5
Article 7 - Conditions de remise des offres.....	6
Article 8 – Critères d'attribution.....	7
8.1- Critères de jugement des candidatures.....	7
8.2- Critères de jugement des offres.....	8
Article 9 –Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) - Variantes.....	8
9-1-P.S.E.....	8
9-2-Variantes.....	8
Article 10 – Négociation.....	9
Article 11 – Instance de recours.....	9
Article 12 - Renseignements complémentaires.....	9

Article 1er - Objet de la consultation

Le présent marché de travaux a pour objet **l'installation d'une chaudière au Bâtiment F – Campus 1 du CROUS NORMANDIE – SITE DE CAEN**

Article 2 – Procédure de passation

Le marché est un marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, notamment des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-2-Allotissement du marché et lieu d'intervention

Le marché se décompose en un lot unique. Lieu d'intervention : 23, avenue de Bruxelles – 14000 CAEN / Chaufferie du bâtiment F – Campus 1 – CROUS Normandie – Site de CAEN.

3-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-4- Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera attribué à un fournisseur unique. Aucune forme de groupement d'entreprises n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3-5- Remise en concurrence en cours d'exécution

Sans objet.

3-6- Nomenclature communautaire pertinente

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante : 446 212 00-1

3-7-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC),
- la lettre de candidature (DC1),
- la déclaration du candidat (DC2),
- la déclaration de sous-traitance (DC4),
- l'acte d'engagement (ATTRI1)
- le DPGF,
- le CCAP,
- le CCTP,
- l'attestation de visite obligatoire,
- le planning prévisionnel,
- les plans (plan de situation, plan de masse),
- le diagnostic amiante.

3-8-Visite des installations

L'attestation de visite devra être obligatoirement jointe à l'offre pour attester de la visite effectuée.

Pour la prise de rendez-vous (semaine 29 et 30), contacter Monsieur Christophe MICHEL –Service patrimoine au 06 74 79 44 39.

Pour la prise de rendez-vous (semaine 31 à 34), contacter Monsieur Baptiste SAINT – Service technique au 06 26 28 29 90.

Important : La visite du site est obligatoire et devra s'effectuer conformément à la procédure sanitaire jointe en annexe (Consignes Agents Intervention Covid19) Cette visite sera à programmer en prenant impérativement contact avec les personnes mentionnées ci-dessus.

Les candidats sont, par conséquent, réputés avoir pris connaissance de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur les exécutions et les délais ainsi que sur la qualité et les prix des prestations à réaliser.

3-9-Modification de détail au dossier de consultation

Des modifications de détail peuvent être apportées aux documents de la consultation par le pouvoir adjudicateur au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les soumissionnaires devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de réception des offres ;

En cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté conformément à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

3-10-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article L2132-2 du code de la commande publique, les documents de la consultation ne sont accessibles que par voie électronique.

Ils sont téléchargeables sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. (Référence consultation 20-009)

3-11-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement sous 30 jours.

Article 4 - Garantie

L'offre devra préciser une durée de garantie commerciale minimum de 2 ans relative aux pièces de rechange, la main d'œuvre et le déplacement.

Article 5 - Délais de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 6 - Présentation des propositions

Documents à produire :

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- le formulaire DC1 dûment renseigné
- le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaire du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels d'un niveau approprié au marché.
- une liste de références pertinentes au regard de l'objet du marché et provenant de marchés exécutés au cours des trois dernières années. Ces références sont vérifiables et comprennent le nom et les coordonnées du donneur d'ordre.
- l'acte d'engagement ou ATTRI1 dûment complété
- le DPGF daté et portant le nom, le cachet et la signature du candidat
- l'attestation de visite signée
- un mémoire technique permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre et détaillant les informations relatives au candidat : moyens humains et techniques, modèle de matériels proposés avec leurs spécifications techniques détaillées, délais de livraison et d'installation, conditions de la maintenance durant la période de garantie
- un document A4 récapitulant la liste du matériel et précisant la marque, la référence, les caractéristiques des produits et la durée de garantie.

L'ensemble des documents DC1, DC2, DC4, ATTRI1, DPGF devront être ceux fournis par le CROUS NORMANDIE. **Ils ne devront en aucun cas être modifiés.**

Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le pouvoir adjudicateur les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent)
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus
- en cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public

Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

Article 7 - Conditions de remise des offres

Les plis seront remis par voie électronique exclusivement, sur le site PLACE à l'adresse [https:// : www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre.

Les candidats trouveront sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Ils disposent également d'une assistance téléphonique.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.

- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.
- Ne pas utiliser les .exe et les macros.

- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :

Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus.

La réception de tout fichier infecté entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier.

La copie de sauvegarde est adressée au Pouvoir adjudicateur, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

Uniquement par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :

CROUS Normandie

Site de Caen

23, avenue de Bruxelles

14 000 CAEN

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres.

En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

Signature électronique des plis :

La signature électronique des plis n'est pas exigée.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenu, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Article 8 – Critères d'attribution

8.1- Critères de jugement des candidatures

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

1. Capacités professionnelles du candidat (références des 3 dernières années pour des travaux identiques ou similaires, certificats de qualité)
2. Capacités techniques du candidat (moyens en personnel et en matériel)
3. Capacités financières du candidat (chiffre d'affaires des 3 dernières années ; situation/redressement judiciaire).

8.2- Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1. Valeur technique (le candidat fournira obligatoirement un mémoire technique déclinant les sous critères suivants et respectant le planning prévisionnel des travaux joint au CCTP)

Le critère qualité est évalué sur le mémoire technique noté sur **40** points :

- **Sous-critère «Qualité des matériels et équipements » (20 points)**
- **Sous-critère « Organisation du chantier, moyens humains et techniques dédiés à l'opération et permettant de respecter le planning prévisionnel» (20 points).**

3. Prix des prestations

La valeur financière sera notée sur **60** points.

L'offre la moins-disante sera affectée de la note maximale de 60 points sur 100.

Les autres offres seront affectées d'une note égale à :

$$\text{Note du candidat} = \frac{\text{Prix le plus bas} \times \text{note maximale}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$$

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

0% : candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé

25% : insuffisant : candidat ayant fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond pas aux attentes

50% : partiellement insuffisant : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes

75% : suffisant : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes minimales mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats

100% : bon et avantageux : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantage particulier par rapport aux autres candidats.

Article 9 –Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) - Variantes

9-1-P.S.E.

Trois prestations supplémentaires éventuelles sont prévues :

- désembouage - pot à boues magnétique
- désembouage – pot à boues et barreau magnétique
- mise en place d'un tubage

9-2-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

Article 10 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation si les réponses des candidats lui conviennent.

Article 11 – Instance de recours

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de ROUEN
53 avenue Gustave Flaubert – 76100 Rouen.

Email : greffe.ta@juradmin.fr

Téléphone : 02.35.58.35.00

Article 12 - Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs

Correspondant : CROUS NORMANDIE
Direction du Patrimoine
23, avenue de Bruxelles
B.P. 85153 - 14070 CAEN CEDEX 5
Sandrine ANGOT-HACOUT
Téléphone : 02.31.56.63.15
Courriel : patrimoine.marches@crous-normandie.fr

Renseignements techniques

Maîtrise d'œuvre : **AB INGE**
Monsieur Axel BETTON
06 47 97 76 06
a.betton@abinge.fr

Maîtrise d'ouvrage : **CROUS Normandie**
M. Christophe MICHEL
Service patrimoine
06 74 79 44 39
christophe.michel@crous-normandie.fr